



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES
ET SERVICES À LA POPULATION
Direction des Finances

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260202-2938C-BF

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 16/02/2026

Publication : 16/02/2026

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 16.02.2026
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**
Séance du 2 février 2026

74 élus présents (104 en exercice, 17 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

BUDGET ANNEXE EAU – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (7.1.2/2938C)

En raison de la modification de l'instruction comptable M4 au 1^{er} janvier 2026, il convient de procéder aux créations, suppressions et transferts de crédits suivants sur le budget annexe de l'eau :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
LIGNE DE CREDIT	NATURE	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	MONTANT
CHAPITRE 65			
8969	6585	INTERETS MORATOIRES	200,00 €
8970	6553	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	50 000,00 €
6894	6588	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00 €
6894	6588	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200 000,00 €
CHAPITRE 67			
6795	6743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	- 50 000,00 €
6791	6711	INTERETS MORATOIRES	- 200,00 €
6792	6718	DOMMAGES AUX TIERS	- 10 000,00 €
6796	678	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 200 000,00 €
- €		- €	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
LIGNE DE CREDIT	NATURE	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	MONTANT

- €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- approuve les créations, suppressions et transferts de crédits proposés.

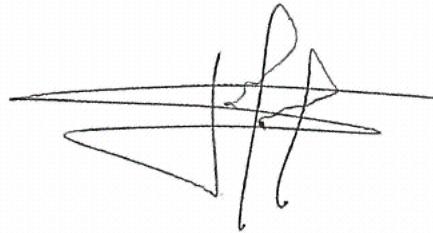
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN